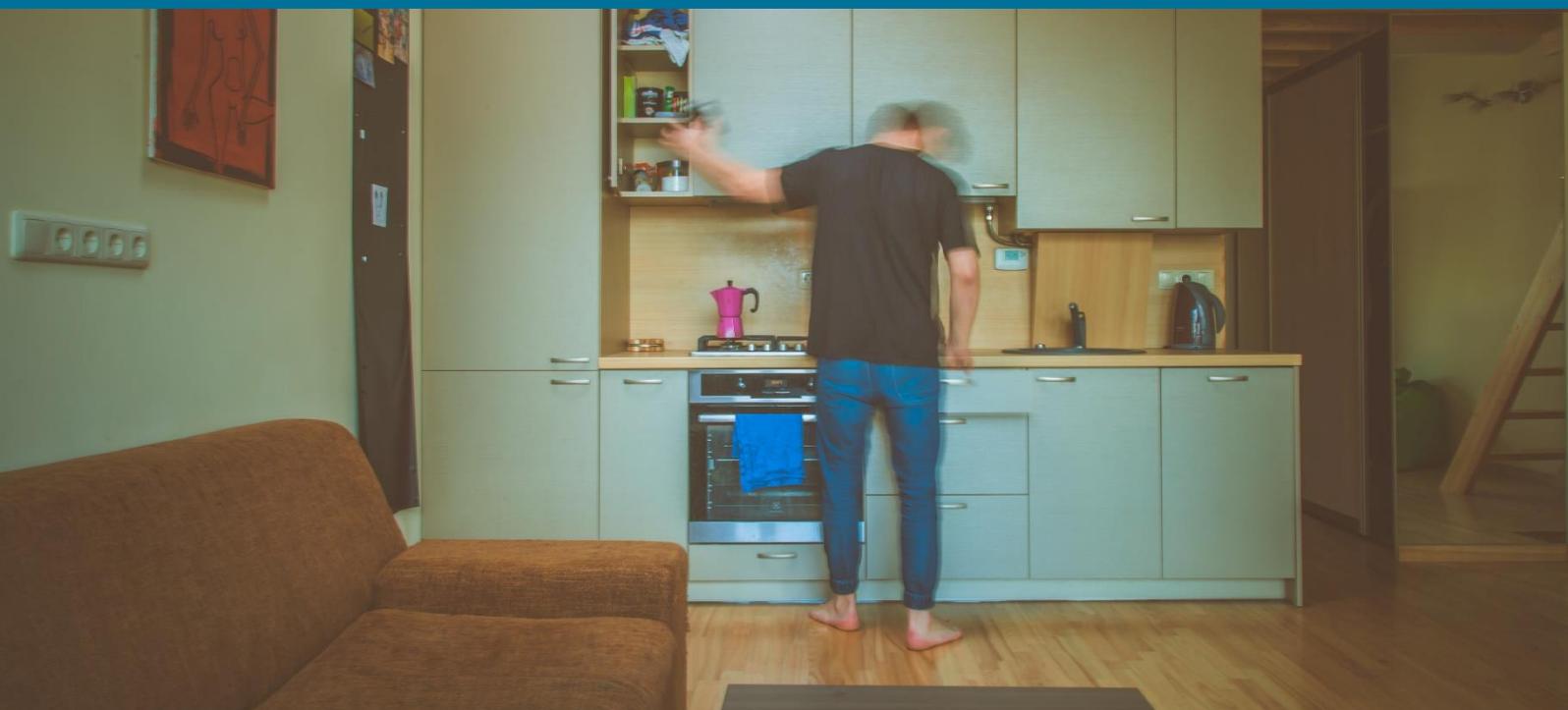


Cahier Spécial des Charges - Appel à projet



« Accompagnement en/au (re)logement des personnes sans-abri issues des dispositifs d'urgence et de crise Covid-19 – Plan de Relance et de Redéploiement »

Sous le pilotage de Bruss'help

I. Contexte

La crise Covid-19 a fortement impacté les personnes les plus fragilisées vivant sur le territoire régional. Parmi celles-ci, les personnes sans abri et mal logées comprenant des groupes de population éloignés et/ou en non recours aux aides antérieurement. De mars à décembre 2020, différents dispositifs d'hébergement en Hôtels ont été activés par la COCOM afin de permettre de répondre aux besoins immédiats.

Ces dispositifs sont transitoires, **l'objectif est à présent de déployer une aide aux personnes, orientée accès à des solutions plus durables (moyen et long terme)**. Le 07/07/2020, le Gouvernement Bruxellois a dégagé, dans le cadre du Plan de Relance et de Redéploiement (PRR), une enveloppe de € 2,5 millions visant à « *soutenir la mise en place de dispositifs permettant de trouver à brève échéance, des solutions de relogement pour les personnes sans abri accueillies provisoirement dans les dispositifs mis en place dans le cadre de la crise Covid-19* ». Ce montant permet de couvrir la mise à disposition des espaces de logement ainsi que leur mise aux normes, leur aménagement et l'accompagnement psychosocial des personnes accompagnées.

Du 1/6/20 au 15/09/20, une mission de prospection et captation de logements et sites vacants a été confiée par le Ministre de l'action sociale Alain Maron et la secrétaire d'Etat au logement Nawal Ben Hamou à Sohonet et Bruss'help. Celle-ci a abouti à la constitution d'un portefeuille de logements accessibles à des personnes sans abri pour une durée courte ou à plus long terme (voir les fiches des projets en annexe).

Le présent appel porte sur l'activation de l'accompagnement des publics précités au sein de ces sites à très courte échéance : à partir d'octobre 2020, au travers de la mise en place de projets innovants d'intervention psycho-sociale. L'appel à projet à projet bénéficie d'une enveloppe de € 1 million.

Considérant que :

- Les réponses globales et pluridisciplinaires, doivent valoriser les ressources des acteurs et des territoires ;
- L'innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement permet d'apporter des réponses aux besoins spécifiques ou mal satisfaits ;
- Le redéploiement de l'aide aux personnes promeut la participation accrue et la coopération des acteurs concernés, notamment celles des usagers et des personnes accueillies et suivies.
- Elle induit de nouvelles approches d'intervention sociale fondées sur des logiques d'aller vers, d'accès aux droits, et d'empowerment des acteurs.
- Elle privilégie l'accès et le maintien dans le logement plutôt que des réponses d'urgence.

L'appel s'appuie sur les acquis et savoir-faire des acteurs du secteur de l'aide aux personnes sans abri. A travers cet appel, Bruss'help veut construire avec ces acteurs de nouvelles façons de penser l'accompagnement des usagers vers davantage d'insertion sociale.

II. Objectifs généraux de l'appel à projets

1. Améliorer l'accompagnement des personnes vers le logement, prévenir les ruptures de prise en charge consécutives, préparer le post-hébergement ou la sortie d'institution ;
2. Faire évoluer l'offre d'accompagnement, développer de nouvelles méthodes et pratiques d'intervention sociale, idéalement en offrant une approche globale et en intégrant une dimension de partage d'expertise interinstitutionnel et partenarial dans la proposition de projet ;
3. Faire évoluer l'offre d'hébergement de transit, de logement accompagné, et de dispositifs facilitant l'accès au logement de droit commun ;
4. A partir des projets soutenus, organiser l'évaluation et la capitalisation des bonnes pratiques dans un objectif de modélisation, et contribuer ainsi à faire évoluer les politiques régionales de réinsertion des personnes sans abri.

III. Public-cible visé dans l'appel à projets

Cet appel vise le développement de solutions nouvelles d'accompagnement de publics sans abri ou mal logés, notamment ceux qui sont temporairement accueillis dans les dispositifs temporaires d'hébergement organisés dans des hôtels. L'accompagnement devra consister à faciliter l'accès aux services de droit commun (adresse de référence, soins, RIS, logement, etc.), tout particulièrement pour les profils suivants avec droits réactivés ou ré-activables :

- a. Les personnes en grande exclusion hébergées en dispositifs de crise Covid-19 qui présentent des troubles de santé mentale ;
- b. Les femmes victimes de violence n'entrant pas dans les critères d'accès aux dispositifs d'accueil de victimes de violence familiale et conjugale ;
- c. Les jeunes en errance qui cumulent divers types de vulnérabilités : ruptures familiales, difficultés d'insertion sociale et professionnelle, difficultés de santé, addictions, exclusions liées au logement (jeune vivant en squat, en habitat précaire) identifiées par les dispositifs de jour et de nuit.
- d. Les personnes sans-abri ou mal logées vieillissantes ou identifiées autrement comme vulnérables par les dispositifs d'urgence de jour et de nuit.

IV. Critères d'éligibilité

Peuvent candidater ou participer à un regroupement d'organisations : les acteurs publics ou associatifs qui disposent d'une expertise en matière d'accompagnement de personnes sans-abri et d'accompagnement des personnes dans la réactivation des droits sociaux. Lorsqu'il s'agit d'une proposition émanant d'un groupement d'organisations, nous demandons à ce qu'une seule organisation rende un formulaire de candidature au nom du groupement : celle qui assumera la coordination du futur dispositif.

Afin d'assurer la diversité des acteurs participants, une seule demande par organisation (dans un rôle de coordination) sera acceptée.

Critères de recevabilité:

- Renvoyer, avant la **date limite d'introduction du dossier (15/10/2020)**, un formulaire de candidature à Nehalena De Wolf via nehalena.dewolf@bruss'help.org ;
- Joindre au formulaire de candidature les documents permettant d'identifier la ou les organisations qui candidatent, notamment un exemplaire des statuts pour chaque association participante ;

Critères de sélection:

- Les projets devront répondre à des besoins identifiés mais non ou insuffisamment couverts par les dispositifs existants ;
- La structure candidate devra disposer d'une équipe composée de personnels qualifiés et ayant une bonne connaissance des problématiques spécifiques du public accueilli ;
- Le degré de participation des personnes accompagnées au sein du projet ;
- La qualité du dialogue et des partenariats locaux, avec des acteurs de l'accompagnement et de l'insertion des personnes ;
- La qualité des indicateurs proposés qui permettent de mesurer les ressources effectivement déployées et la réalisation des objectifs opérationnels. Les partenaires doivent s'engager à communiquer régulièrement des données quantitatives et qualitatives à Bruss'help tout au long du projet.

Le choix des projets retenus respectera un équilibre entre les différentes problématiques traitées. Il est attendu de la part des organisations de participer au suivi et à l'évaluation des projets. L'appui aux porteurs, le suivi et le reporting seront assurés par Bruss'help. Une évaluation ensemblière sera en outre conduite par Bruss'help sur 2020-21. Les porteurs de projets devront prévoir des modalités de capitalisation et de mutualisation des bonnes pratiques identifiées.

V. Diffusion, calendrier et procédures

Cet appel à projet est diffusé via le Comité de crise et à partir du **25/09/20**. Les candidatures sont à transmettre au secrétariat du Comité de crise. Un ordre de priorité sera proposé dans le cas de propositions multiples sur le même projet.

Bruss'help recevra les projets, en assurera l'analyse et la transmettra au Ministre de l'action sociale. Bruss'help accompagnera la maîtrise d'ouvrage et veillera à garantir l'adéquation entre les objectifs de l'appel à projets et leur mise en œuvre.

Calendrier prévisionnel:

- 25/09/20: Lancement de l'appel à projets
- 15/10/20: Deadline de remise des candidatures pour les autres sites

- 2/11/2020: Sélection des projets et annonce aux candidats¹
- Décembre: réunion des porteurs de projets
- Durée indicative des projets: 6 mois à 5 ans (voir fiches annexes des sites)

Critères de cotation

- **Critère 1** : Valeur technique du projet (public visé, composition de l'équipe, etc.) ; qualité de la proposition en termes d'activation de droits, participation des publics, et rencontre de l'objectif de relogement plus pérenne ; qualité des indicateurs : De 0 à 40
- **Critère 2** : Expérience du candidat dans la prise en charge du public défini dans le cahier des charges ainsi que sa capacité générale à opérationnaliser sa proposition : De 0 à 20
- **Critère 3** : Rapidité de montage, potentialisation des places disponibles et date prévisionnelle d'ouverture : De 0 à 20
- **Critère 4** : Nature et modalités des partenariats : De 0 à 20 Total
- **Critère 5** : Frais de personnel et de fonctionnement du projet ; prix de journée avec un taux d'occupation de 95 % : De 0 à 100
- De 0 à 200 : Total général sera décliné par critère : insuffisant/peu satisfaisant/satisfaisant/très satisfaisant

¹ Les évaluations détaillées selon les critères de cotation ne seront pas publiées. Seuls les candidats en seront informés.

Formulaire de candidature

Document électronique à compléter

1. Identification de votre / vos organisation(s)

Nom de l'organisation qui assumera la coordination :

Forme juridique :

Adresse du siège social :

Objet social ou mission selon vos statuts (les plus récents) :

Nom, fonction et coordonnées d'une personne de contact opérationnel :

Nom, fonction et coordonnées de la personne habilitée à représenter l'organisation (en vue d'une signature de convention, si différent de la personne de contact) :

Assureur et n° de police couvrant la RC de l'organisation envers les usagers :

Nom de l'organisation (2) d'un groupement :

Forme juridique, adresse du siège social, objet social ou mission selon les statuts :

Coordonnées de la personne de contact et de la personne habilitée à représenter l'organisation

Assurance et n° de police

Nom de l'organisation (3) d'un groupement, etc.

- 1) Site envisagé
- 2) Nombre de personnes visées
- 3) Profils envisagés

2. Description du projet d'accompagnement (max. 2 pages)

Quel public souhaitez-vous cibler, décrivez ses vulnérabilités.

Comment comptez-vous organiser les trajets d'entrée vers l'hébergement ? Il peut s'agir d'orientations en articulation ou non avec la cellule orientation de Bruss'help. De quelle façon est-ce que ces trajets renforcent les logiques d'aller vers ?

Quels sont les objectifs poursuivis avec le public-cible visé ? A travers quelle méthodologie ?

Quelle sera la répartition des rôles entre partenaires ? Identifiez clairement le responsable et coordinateur de l'accompagnement (en lien avec le critère 4).

Quelle composition de l'équipe (ou des équipes) (en nombre d'ETP)? Indiquez clairement la répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification.- préciser les ressources propres de l'organisation mises à disposition du projet

Quelle participation des usagers dans l'évaluation de la qualité de l'offre, dans la gestion du projet et la formulation de recommandations sur le plus long terme ?

Comment comptez-vous préparer et accompagner l'éventuelle clôture du projet (cf. fiches) ?

Quels indicateurs proposez-vous à la lumière desquels vous pouvez mesurer la réalisation des objectifs décrits et la qualité globale du dispositif ?

3. Critère 2 (max. ½ page)

Décrivez, en quelques lignes, votre expérience dans la prise en charge du public défini dans le cahier des charges. Décrivez, en quelques lignes, votre capacité générale à opérationnaliser votre proposition (ressources opérationnelles et financières).

4. Critère 3 (max ½ page)

Décrivez les étapes et les délais du montage du dispositif, le nombre de places et la date prévisionnelle d'ouverture.

5. Critère 4

Partenariats – sous point 1

6. Critère 5 - budget

Description des coûts éligibles :

- Frais de personnel (en ce inclus gestion administrative)

- Frais de fonctionnement

La collaboration avec des institutions locales doit clairement spécifier le ratio de co-financement par l'institution (CPAS, commune, etc.) et le budget demandé à la COCOM.

Présentation du budget par mois et du budget total sur la période envisagée.

Nous vous remercions d'être le plus précis et concret dans vos réponses. Merci d'adresser toute question concernant la procédure à Nehalenia.DeWolf@brusshelp.org qui centralisera et donnera des réponses générales à l'ensemble du Comité de crise.

Fiches de projet

1. Train Hostel

Propriétaire : Nicolas Kervyn / Sake SA

Adresse : Avenue Georges Rodenbach 6, 1030 Schaerbeek (à côté de la gare de Schaerbeek).

Disponibilité : du 01/10/20 au 31/03/21

Espace

21 chambres sont disponibles : ce sont des chambres modulables avec lits doubles ou superposés, qui vont de 12 à 21 mètres carrés. La capacité minimale est de 2 personnes par chambre, d'autres chambres peuvent accueillir des familles (liste détaillée disponible sur demande).

Au rez-de-chaussée il y a une salle à manger de 80 m², un espace petit déjeuner de 18,5 m², un bureau de 15 m², une *lounge* de 32 m², une cour extérieur de 108 m².

Au sous-sol il y a une buanderie, un local poubelles et une bagagerie.

Profils de personnes à héberger

Les chambres se prêtent à plusieurs types de composition de ménage, mais pour maximiser la capacité disponible il serait préférable de prévoir des familles (monoparentales et biparentales).

Type de projet

Un projet répit-repos pourrait être envisagé avec, si possible, un partenariat avec le CPAS de Schaerbeek. Le budget ne doit pas inclure l'indemnité à l'hôtel.

2. Maison Alseberg

Propriétaire : Régie Foncière de la Ville de Bruxelles

Adresse : Chaussée d'Alseberg, 865, 1180 Uccle

Disponibilité : du 01/11/20 au 30/06/21

Espace

250 mètres carrés avec 4 chambres, salon, cuisine, espace bureau, 2 salles de bain, terrasse et jardin. La maison est en très bon état.

Profils de personnes à loger

La convention prévoit un maximum de 10 personnes qui pourraient y être logées et pas de loyer à payer, seulement les charges et l'assurance. Idéalement, la maison pourrait loger deux familles avec une famille au premier étage et l'autre au deuxième (deux chambres et

une salle de bain chacune). Mais d'autres solutions pourraient être envisagées : couples, familles biparentales ou même des personnes isolées. Possibilité de s'y domicilier.

Type de projet

La maison pourrait être utilisée comme logement de transit avec, par exemple, un coaching logement.

3. Trône 101

Propriétaire : Commune d'Ixelles

Adresse : Rue du Trône 101, 1050 Ixelles

Disponibilité : à partir du 01/12/20 et sur le long terme

Espace

5 logements sont disponibles : 1 appartement 3 chambres, 1 appartement 2 chambres, 1 appartement 1 chambre et 2 studios.

Profil des personnes à loger

Le projet s'inscrit dans un partenariat entre la Commune d'Ixelles, le CPAS d'Ixelles et l' AIS Habitat et Rénovation. Un nombre de critères doivent être pris en compte pour pouvoir bénéficier de ces logements : provenir du plan « hôtels », être inscrit au CPAS d'Ixelles, disposer de revenus et de droits permettant une perspective de relogement, pas de colocation. Il y a un loyer (charges comprises) à payer : 428 € pour un studio, 507 € pour un appartement 1 chambre, 600 € pour un appartement 2 chambres, 720 € pour l'appartement 3 chambres.

Type de projet

Logement de transit dans une optique de recherche de logement durable.

4. Trois Pommiers

Propriétaire : Archevêché

Adresse : Avenue Eudore Pirmez 47, 1040 Etterbeek

Disponibilité : du 01/12/20 jusqu'au 31/08/21

Espace

Deux étages (le 3^{ème} et le 4^{ème}) d'un bâtiment qui anciennement était une école. Au rez-de-chaussée il y a une crèche. 14 logements sont disponibles, dont 8 studios de 25 à 40 mètres carrés et 6 appartements 1 chambre de 32 à 45 mètres carrés.

Profil des personnes à loger

Il n'y a pas de loyer à payer, seulement les charges. Idéalement, les logements seraient utilisables par des personnes isolées, des couples ou des familles monoparentales avec un enfant.

Type de projet

Les logements à disposition se prêtent pour des projets de répit-repos et de logement de transit pour une recherche de logement durable.

La CCI de l'îlot se charge de la mise aux normes et de l'ameublement des appartements

5. Everecity

Propriétaire: SISP Everecity

Adresse : Clos des Lauriers Roses 101, 1140 Evere

Disponibilité: du 01/03/21 pour une durée prévue de 4 ans.

Espace

20 appartements de type flat dans 3 immeubles rez-de-chaussée et premier étage (sans ascenseur).

Profil des personnes à loger

Personnes isolées, couples ou familles monoparentales avec un enfant provenant des hôtels et autres dispositifs d'urgence mis en place pendant la crise sanitaire.

Loyer (incluant charges) de 4 EUR/m²

Type de projet

- Les logements à disposition de prêtent pour du logement moyen ou de plus long terme (assurer une continuation locative à la fin du projet de 4 ans).
- Communa, partenaire du projet, assure l'aménagement et l'ameublement des logements, la gestion locative et l'intégration du projet dans le quartier

6. CHAB – Auberge de Jeunesse Van Gogh

Propriétaire : CHAB

Adresse : Rue Traversière 8, 1210 Saint-Josse Ten Node

Disponibilité : début novembre '20 au

Espace

19 chambres sont disponibles : ce sont des chambres avec lits doubles ou superposés, de taille variable. La capacité minimale est de 2 personnes par chambre, d'autres chambres peuvent accueillir des familles (liste détaillée disponible sur demande).

Au rez-de-chaussée il y a une salle à manger. Ce bâtiment se trouve en face de la structure principale du CHAB, dans la rue Traversière.

Profils de personnes à héberger

Les chambres se prêtent à plusieurs types de composition de ménage, mais pour maximiser la capacité disponible il serait préférable de prévoir des familles (monoparentales et biparentales). À tenir en considération que l'hôtel est situé en face d'un commissariat de police (Commissariat de police 1 - Rodenbach).

Type de projet

Un projet répit-repos pourrait être envisagé avec, si possible, un partenariat avec le CPAS de Saint-Josse.